



Proposer une innovation organisationnelle et financière permettant le suivi à distance des patients sous anticancéreux oraux par des équipes hospitalières puis des professionnels de ville (pharmaciens d'officine essentiellement)

Porteurs du projet

34 établissements de santé (représentant 45 sites) de toute nature juridique : 18 centres de lutte contre le cancer, 10 centres hospitaliers généraux, 3 centres hospitaliers et universitaires, 2 cliniques privées à but lucratif, 1 établissement de santé privé d'intérêt collectif autre



Partenaire

Conseil national de l'Ordre des pharmaciens

Expérimentateurs franciliens

Instituts Curie (sites Paris/Saint-Cloud) et Gustave-Roussy, Hôpitaux Saint-Louis, Saint-Antoine, Pitié-Salpêtrière, Cochin, Tenon, Georges-Pompidou (HEGP), Henri-Mondor



75 - 92 - 94

Autres régions : ARA, BFC, BRE, Corse, GE, HDF, NA, OCC, PDL, PACA



3 ans

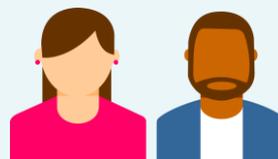
Lancée le 01/10/2021



19 204 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière

13 768 patients



Publié au Journal officiel
le 09/12/2020, modifié le 09/11/2022



Financement partiellement substitutif et complémentaire :

forfait à la séquence par patient, avec 3 types de séquences



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :

ville-hôpital, cancer, médicament, pharmacie

Caractère innovant

Ce projet introduit non seulement une **organisation innovante mais aussi un nouveau modèle de financement**, afin de sécuriser et favoriser le recours **aux traitements oraux du cancer**. Le caractère innovant porte sur les leviers mobilisés pour que la prise en charge soit progressivement **transférée des professionnels hospitaliers vers des professionnels de ville** : le pharmacien d'officine et le médecin traitant. Ce passage de relais est incité par un modèle organisationnel de **suivi évolutif et à distance des patients**.

Il est également encouragé par un **modèle de financement, lui aussi évolutif**, avec une bascule depuis les établissements de santé vers les officines et médecins traitants. Un tel **modèle solidarise l'ensemble des acteurs** de la prise en charge.

Modèle organisationnel**Objet du projet**

Ce **transfert de missions et de compétences** des établissements de santé vers la ville est de nature à **améliorer l'effectivité des traitements, à réduire les effets indésirables graves et les soins** qu'ils engendrent, et à **améliorer la qualité de vie** des patients qui peuvent alors **suivre leur traitement à domicile**.

Population cible

Tous les patients avec un diagnostic de cancers solides et hématologiques sous traitements anticancéreux oraux hors hormonothérapie adjuvante, qui sont pris à domicile (hors HAD). Possibilité d'inclure des patients sous traitements combinés.

Etapas principales du parcours de soins :

Le **parcours protocolisé** fait l'objet d'une **forfaitisation qui solidarise les acteurs** de ville et l'équipe hospitalière, **avec 3 séquences distinctes** pour un épisode de 10 mois, permettant le retrait progressif de l'équipe hospitalière :

- **séquence 1** - 1 mois : primo-prescription hospitalière, accompagnement éducatif, primo-dispensation, surveillance initiale
- **séquence 2** - 3 mois renouvelables : renouvellement du traitement, suivi du patient (observance, interactions, effets indésirables, coordination ville-hôpital)
- **séquence 3** - 6 mois renouvelables : uniquement pour les patients dont le traitement le permet, renouvellement du traitement, suivi du patient (observance, interactions, effets indésirables, coordination ville-hôpital)

Acteurs impliqués dans la prise en charge

Oncologues, IDEC et IDEL, pharmaciens hospitaliers, pharmaciens d'officine, médecins traitants

Modèle financier

Pour chaque séquence, et quelle qu'en soit la durée effective, **deux niveaux de forfaits** sont définis selon les éventuelles restrictions de dispensation des médicaments :

- **un parcours A** pour les médicaments éligibles à la dispensation en ville
- **un parcours B** pour les médicaments sous réserve hospitalière

Les différents forfaits sont répartis entre chaque structure ou professionnel.

- **forfait hospitalier**
- **forfait pharmacien d'officine**
- **forfait médecin traitant**

Selon la séquence et selon l'option A ou B, des montants sont affectés à chacun des 3 forfaits:

- Parcours A : 357 € pour la séquence 1, 372 € pour la séquence 2, 169 € pour la séquence 3
- Parcours B : 358 € pour la séquence 1, 362 € pour la séquence 2, 307 € pour la séquence 3